

Changement de prénom

Publié le 10 octobre 2022



Ok



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

[Accueil particuliers](#) > [Papiers – Citoyenneté – Elections](#) > [Changement d'état civil](#) > [Changement de prénom](#)

Fiche pratique

Changement de prénom

Vérifié le 09/10/2026 – Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous souhaitez changer de prénom et vous vous demandez comment faire la demande ? Nous vous indiquons les informations à connaître et les étapes de la démarche.

Tout replier



Tout déplier



Vérifier qui peut faire une demande de changement de prénom



La procédure de changement de prénom est ouverte aux personnes suivantes :

- Français né en France
- Français né à l'étranger dont la naissance a été déclarée aux postes consulaires français, ou qui a fait transcrire son acte de naissance étranger au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères
- Etranger né en France
- Personne bénéficiant de la protection internationale.

Le changement de prénom peut concerner un majeur ou un mineur :

- Majeur

- Mineur

Vous faites la demande pour vous même.

Depuis le 1er juillet 2022, un majeur sous tutelle peut demander à changer de prénom sans être représenté par son tuteur.

La demande doit être faite par le [représentant légal](#) de l'enfant.

Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord est nécessaire.

En cas [d'exercice conjoint de l'autorité parentale](#), la demande de changement de prénom doit être faite par les 2 parents, représentants légaux de l'enfant.

Si les parents [sont séparés et en désaccord](#), le parent qui veut demander la changement de prénom doit saisir le juge aux affaires familiales.

Vérifier quel changement de prénom est possible



Vous pouvez demander à changer de prénom.

Vous pouvez aussi demander :

- L'ajout d'un prénom
- La suppression d'un prénom
- La modification de l'ordre de vos prénoms.

La demande de changement de prénom doit avoir un intérêt légitime.

Exemples de motifs qui peuvent constituer un intérêt légitime : usage prolongé d'un prénom autre que celui figurant à l'état civil, suppression d'un prénom jugé ridicule et/ou association nom(s)/prénoms(s) jugée ridicule, ajout ou suppression d'un tiret entre 2 prénoms suite à un usage prolongé, transidentité du demandeur.

La demande de changement de prénom ne doit pas être contraire à l'intérêt de l'enfant ou aux droits d'autres personnes à voir protéger leur nom de famille.

Rappel

Rappel

Tout prénom inscrit dans l'acte de naissance [peut être choisi comme prénom usuel, quel que soit son ordre](#).

Se renseigner sur le prix de la demande de changement de prénom



La démarche est gratuite.

Faire la demande de changement de prénom



Le dossier à constituer pour faire une demande de changement de prénom est différent selon que vous êtes majeur ou mineur :

- Majeur
- Mineur

Vous devez constituer un dossier avec le formulaire de demande et des justificatifs.

Formulaire

Remplissez le formulaire [cerfa n°16233](#).

Justificatifs de l'identité et de la résidence

- [Copie intégrale originale de votre acte de naissance](#) ou copie intégrale du certificat tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'[Ofpra](#) , datant de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité en cours de validité. Vous devez présenter l'original.
- Copie d'un justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par une autre personne, justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + [attestation sur l'honneur](#) de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement.

Éléments concernant l'intérêt de la demande

Selon votre situation, vous pouvez fournir les documents suivants (cette liste est indicative). Des copies suffisent.

- Enfance ou scolarité. Par exemple, certificat d'accouchement, carnet de santé, livret de famille, diplômes.
- Vie professionnelle. Par exemple, contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), courriels professionnels.
- Vie administrative. Par exemple, pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile.
- Vie personnelle (famille, amis, loisirs). Par exemple, attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre des certificats médicaux indiquant les difficultés que vous

rencontrez à cause de votre prénom. Toutefois, c'est facultatif : aucun document médical n'est exigé, quelle que soit la raison pour laquelle vous demandez à changer de prénom.

Actes de l'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de prénom

Selon votre situation, vous devez fournir les copies intégrales originales des actes suivants :

- Acte de mariage
- Acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de Pacs
- Acte de naissance de chacun de vos enfants.

Autres documents

- [Bulletin n° 3 du casier judiciaire](#)
- Une copie de votre [livret de famille](#) peut être demandée.

Vous devez constituer un dossier avec le formulaire de demande et des justificatifs.

Formulaire

Remplissez le formulaire [cerfa n°16234](#).

Le [représentant légal](#) (ou les représentants légaux) du mineur doit (doivent) signer le formulaire.

Le formulaire contient une rubrique concernant le consentement du mineur de plus de 13 ans au changement de son prénom. Le mineur de plus de 13 ans doit signer le formulaire.

Justificatifs de l'identité du représentant légal du mineur

- Justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal (ou des représentants légaux) de l'enfant. Vous devez présenter l'original (ou les originaux).
- Si nécessaire, preuve que vous êtes le représentant légal du mineur (copie de la déclaration d'exercice conjoint de l'autorité parentale, décision judiciaire d'adoption simple, décision judiciaire statuant sur l'autorité parentale, copie intégrale de l'acte de décès d'un parent, délibération du conseil de famille, décision des services du département...).

Justificatifs de la résidence du représentant légal du mineur

Vous devez fournir un justificatif de domicile récent.

Si vous êtes hébergé par une autre personne, vous devez fournir un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + [attestation sur l'honneur](#) de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement.

Justificatifs de l'identité du mineur

- [Copie intégrale originale de l'acte de naissance](#) de l'enfant ou copie intégrale du certificat tenant lieu d'acte de naissance de l'enfant délivré par l'[Ofpra](#), datant de moins de 3 mois

- Justificatif d'identité en cours de validité. Vous devez présenter l'original.

Éléments concernant l'intérêt de la demande

Selon la situation de l'enfant, vous pouvez fournir les documents suivants (cette liste est indicative). Des copies suffisent.

- Enfance ou scolarité. Par exemple, certificat d'accouchement, carnet de santé, livret de famille, diplômes.
- Vie personnelle (famille, amis, loisirs). Par exemple, attestations de proches, certificat d'inscription à une activité de loisirs.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre des certificats médicaux indiquant les difficultés que vous rencontrez à cause de votre prénom. Toutefois, c'est facultatif : aucun document médical n'est exigé, quelle que soit la raison pour laquelle vous demandez à changer de prénom.

Actes de l'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de prénom

- Acte de naissance de l'enfant

Autres documents

- [Bulletin n° 3 du casier judiciaire](#) si le mineur a plus de 13 ans
- Une copie de votre [livret de famille](#) peut être demandée.

À noter

La demande de changement de prénom peut se faire séparément ou en même temps qu'une autre démarche. Par exemple, acquisition de la nationalité française ([francisation du prénom](#)), [changement de l'indication du sexe sur les actes d'état civil](#), [rectification d'une erreur substantielle sur un acte d'état civil](#).

Déposer la demande de changement de prénom



Vous devez déposer votre demande de changement de prénom (formulaire rempli, daté et signé avec les justificatifs) :

- à la mairie du lieu de votre résidence,
- ou si vous êtes né(e) en France, à la mairie qui détient votre acte de naissance,
- ou si vous résidez à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat de France, compétent en raison du lieu de votre domicile,
- ou si vous avez un certificat tenant lieu d'acte de naissance, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Un récépissé de dépôt de la demande vous est remis.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)



Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)



Sur place

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

201 rue Carnot

94136 Fontenay sous Bois Cedex

Réception du public sur convocation

Par téléphone

01 58 68 10 10

Sur internet

<https://www.ofpra.gouv.fr/dossier/informations-utiles/contacter-lofpra>

Faire un éventuel recours si la demande de changement de prénom est refusée



Si [l'officier de l'état civil](#) estime que votre demande de changement de prénom n'a pas d'intérêt légitime, il doit saisir le [procureur de la République](#).

Il doit également saisir le procureur si vous avez été condamné pour une infraction terroriste, une infraction de nature sexuelle commise sur mineur, une violation d'une interdiction de sortie du territoire ou un non respect des obligations de contrôle du retour sur le territoire national. De même, il doit saisir le procureur si vous êtes inscrit au [Fijait](#) ou au [Fijaisv](#).

L'officier de l'état civil doit vous informer qu'il a saisi le procureur de la République.

Le procureur de la République peut accepter ou refuser votre demande de changement de prénom.

La décision vous est [notifiée](#).

En cas de décision de refus, vous pouvez faire un recours auprès du [juge aux affaires familiales](#). L'avocat est obligatoire. C'est lui qui se charge de la démarche.

⊕ À savoir

Si vous demandez à changer de prénom en invoquant votre transidentité, la décision de l'officier de l'état civil ne doit pas être motivée par l'adéquation ou l'absence d'adéquation entre votre apparence physique et le prénom demandé. Le prénom demandé peut être un prénom neutre, [épiciène](#), féminin ou masculin.

Vérifier la mise à jour des actes de l'état civil si la demande changement de prénom est acceptée



La démarche pour la mise à jour de vos [actes d'état civil](#) varie selon que le changement de prénom est autorisé par [l'officier de l'état civil](#) ou accordé par le [Jaf](#) après un recours.

- ✔ Votre changement de prénom est autorisé par l'officier de l'état civil

La décision d'autorisation de changement de prénom vous est [notifiée](#).

Vos [actes d'état civil](#) sont mis à jour.

- ✔ Votre changement de prénom est accordé par le juge aux affaires familiales après un recours

Vous devez demander la mise à jour de vos [actes de l'état civil](#) auprès de chaque [officier de l'état civil](#) détenteur d'un acte à mettre à jour : votre acte de naissance, ceux de vos enfants et de votre époux(se) ou partenaire de Pacs, acte de mariage.

La demande doit être envoyée [à partir du moment où la décision du juge est exécutoire](#).

Joignez à la demande une [expédition](#) ou une [copie certifiée conforme](#) du jugement ou d'un extrait du jugement. Si le jugement n'est pas [exécutoire à titre provisoire](#), joignez un [certificat de non appel](#) ou, si nécessaire, la copie de la décision rejetant l'appel.

Demander le renouvellement des titres d'identité



Une fois votre acte de naissance mis à jour, vous devez modifier vos titres d'identité ([carte d'identité](#), [passeport](#)).

Vous devez faire la démarche dans un délai de 3 mois à partir de la mise à jour de votre acte de naissance.

À noter

L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est puni de 5 ans d'emprisonnement maximum et d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

Textes de référence



- [Loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#) 

- [Code civil : articles 60 à 61-4](#) 

Changement de prénom et de nom

- [Code de procédure civile : articles 1055-1 à 1055-4](#) 

Procédure de changement de prénom

- [Circulaire du 29 juillet 2026 de présentation du décret n°2026-683 du 27 juillet 2026 portant diverses mesures de simplification de la procédure civile](#) 

- [Circulaire du 12 janvier 2026 relative à la mise en œuvre de la procédure de changement de prénom des personnes transgenres et de la procédure de modification de la mention du sexe à l'état civil](#) 

- [Nouvelle circulaire du 15 juin 2023 de présentation des dispositions de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#) 

- [Circulaire du 10 mai 2017 relative à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle : changement de prénom et modification de la mention du sexe à l'état civil \(pdf - 177.2 KB\)](#) 

- [Circulaire du 17 février 2017 de présentation de l'article 56, I de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle \(pdf - 2.4 MB\)](#) 

Services en ligne et formulaires



- [Demande de changement de prénom](#)

Formulaire

- [Demande de changement de prénom d'un enfant mineur](#)

Formulaire

Questions ? Réponses !

- [La francisation du nom et du prénom est-elle possible lorsqu'on devient français ?](#)
- [Comment corriger un acte d'état civil \(erreur, oubli, coquille, double tiret\) ?](#)

Et aussi

- [Changement d'état civil](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

- [Nom et prénom](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

- [Actes d'état civil](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

- [Modification de la mention du sexe à l'état civil](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

- [Mise à jour du livret de famille à la suite d'un changement d'état civil \(naissance, divorce, etc.\)](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Et aussi

- [Choix du prénom de l'enfant](#)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Pour en savoir plus

- [Circulaire du 17 février 2017 : formulaires de demande de changement de prénom](#) 

Ministère chargé de la justice

© [Direction de l'information légale et administrative](#)

Contact

Service affaires générales

-

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 46 15 08 60](#)
- [Nous écrire](#)